

## ÉDITORIAL

Florence HACHEZ-LEROY  
Présidente du CILAC

Ce numéro 76 de juin 2020 paraît avec quelques mois de retard : comme pour beaucoup d'entre vous, la pandémie de Covid-19 en cours depuis le début de cette année a freiné notre travail, celui du comité de rédaction et des auteurs. Mais ne boudons pas notre plaisir. Ce numéro varia réunit des articles passionnants qui croisent des préoccupations fortes toujours d'actualité, regroupées en quelques mots clefs.

**Connaissance** - La nécessité de construire une connaissance solide de l'histoire des lieux industriels suscite une demande sociale et sa transmission est plus que jamais au cœur des actions. L'inventaire du patrimoine aéronautique d'Aquitaine est exemplaire par sa méthodologie et la possibilité qu'il donne, maintenant, de le préserver en tout état de cause. La liste des sites protégés au titre des Monuments historiques est aussi le fruit d'un tel travail. La Maison de Fer de Poissy a pu être restaurée, malgré son état de dégradation, grâce à un travail minutieux de recherche dans les archives, et au savoir-faire d'artisans qui se sont impliqués pour refaire à l'identique les éléments trop abîmés. L'analyse historique et technique fouillée des seuils des moulins et de leur rôle primordial est une démonstration magistrale de leur utilité encore aujourd'hui. La maison Coignet illustre le nécessaire travail de recherche pour comprendre la dimension innovante du béton pisé et sensibiliser le plus d'acteurs possibles pour trouver un projet de reconversion respectueux du lieu. La pluridisciplinarité s'est invitée dans la journée d'étude consacrée au Bleu de travail organisée à Roubaix, un vêtement technique emblématique.

**Médiation** - Le travail artistique original réalisé à la poudrerie de Sevrans, appuyé sur une connaissance précise de l'histoire et de l'architecture du lieu, a touché tant les adultes que les enfants. Il a permis de faire naître et de recueillir les attentes de la population environnante vis-à-vis de cet immense site. La médiation est au service de la mémoire de toute une communauté au sein du musée des pêcheries de Fécamp, installé dans l'ancienne usine de la « Morue normande ». La Fabrique des savoirs à Elbeuf regroupe trois structures dont le travail en commun permet de comprendre les patrimoines du territoire et d'en transmettre l'histoire et la mémoire.

**Citoyenneté** - Une nouvelle fois, *Patrimoine industriel* met en lumière le travail des bénévoles. Des citoyens et des citoyennes y questionnent, écoutent, prennent la parole, étudient, participent, font des recours et demandent de plus en plus, légitimement, à être associées, en amont, aux projets de reconversion. Ils et elles se mobilisent au sein d'associations dont il faut souligner le dynamisme et l'efficacité : Non-Lieu, Fédération des moulins de France, La Maison Coignet, six associations à Marseille autour de l'usine Legré-Mante. Ils et elles veulent, finalement, co-construire le patrimoine industriel de demain. On ne peut que s'en réjouir.

**Environnement** - Les questions d'écologie et de pollution traversent plusieurs articles : elles sont au cœur des protestations des riverains de l'usine marseillaise Legré-Mante au XIX<sup>e</sup> siècle comme au XXI<sup>e</sup> siècle. On retrouve cette attention au territoire dans les deux articles consacrés à l'eau, qu'il s'agisse de l'aqueduc de l'Avre et plus encore des seuils des moulins. Car la possibilité de détruire ces derniers sans autorisation a relancé la polémique autour de la continuité écologique des cours d'eau : le CILAC partage la colère de la Fédération des moulins de France, de la Fédération française des amis des moulins et l'association des Riverains de France, et soutient le recours qu'elles ont déposé contre le décret du 30 juin 2020. Cette décision unilatérale fait fi du travail scientifique mené sur ces seuils comme de leur valeur patrimoniale et cela est inacceptable.

Enfin, l'actualité très récente est porteuse de bonnes nouvelles, comme à Nantes, où la Grue Noire du Bas-Chantenay va être restaurée, ou à Roubaix, où vient d'être votée une charte de préservation des cheminées à destination des opérateurs de téléphonie mobile. Dans chaque cas, la mobilisation des citoyens•nes via leurs associations a été déterminante.

Mais certaines municipalités demeurent sourdes à la légitimité du patrimoine industriel : signalons ici la ville de Romans qui vient de décider la démolition de l'emblématique usine de chaussures Jourdan, malgré une proposition de reconversion solide émanant d'un groupement d'industriels français de l'habillement pour y installer leurs machines...

Le coup porté aux seuils des moulins, comme ce dernier exemple, nous engage à ne pas baisser la garde et à continuer à promouvoir et à défendre le patrimoine industriel.